

Liste des Pièces Justificatives (PJ) demandées sur Safran pour le dispositif 77.05.02

Rappel : Cette liste n'est qu'indicative et a pour but d'aider le porteur de projet à préparer son dépôt sur Safran. Il est possible que certaines pièces ou formats acceptés soient différents en fonction du dispositif ou de la PJ demandée.

Les formats de PJ acceptés sur Safran sont les suivants :

- PDF (.pdf)
- Word (.doc, .docx)
- Excel (.xls, .xlsx)
- Format Image (.jpeg, .jpg, .gif, .png)
- Libre Office - Libre Office calc (.ods, .odt)

Attention : Pour des mesures de sécurité, les formats compressés (.zip, .7z, etc) ne sont pas acceptés.

Il est possible de déposer plusieurs documents pour une pièce justificative demandée sur Safran. Il n'y a pas de limite pour le nombre maximum. Pour chaque document la taille maximum autorisée est de 100 Mo.

Précision : Il est possible qu'une PJ soit obligatoire mais ne soit demandée que dans certains cas. Si vous n'êtes pas concernés cette PJ ne s'affichera pas sur Safran et vous ne serez pas obligés de la renseigner.

<u>Liste des PJ demandé pour le dispositif 77.05.02</u>			
Libellé de la pièce justificative	Précisions	PJ demandée si	PJ obligatoire ou non
Feuille de synthèse des dépenses complétée	Il est possible de récupérer la feuille de synthèse des dépenses sur le site de la DAAF	Toujours demandée	Obligatoire
Situation au répertoire SIRENE	Vous pouvez récupérer votre avis SIRENE sur le Site de l'INSEE : https://avis-situation-sirene.insee.fr/	Toujours demandée	Obligatoire
Copie d'un document attestant la nationalité française ou UE ou d'un titre de séjour en cours de validité du représentant légal	Aussi, Il sera obligatoire de nous fournir ces pièces dans le cadre d'une délégation de signature ou d'un mandat.	Toujours demandée	Obligatoire
Dernier avis d'imposition et/ou bilan comptables	L'avis d'imposition peut être récupéré sur le site des impôts : https://www.impots.gouv.fr/particulier/avis-dimpot-sur-le-revenu	Toujours demandée	Obligatoire

Mandat, pouvoir ou délégation	Merci de déposer ici les délégations de signature. En cas de dépôt délégué, un mandat vous sera demandé.	Toujours demandée	Obligatoire
Délibération ou PV validant opération et son plan de financement		Toujours demandée	Obligatoire
K-bis	Plus d'information pour le K-bis : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21000 Le K-bis doit dater de moins de 3 mois à la date de votre dépôt sur Safran.	Toujours demandée	Non-Obligatoire
Exemplaire des statuts à jour		Toujours demandée	Obligatoire
Attestations de régularité fiscale et sociales		Toujours demandée	Obligatoire
Note explicative du projet	Toutes demandes de subventions relatives à l'animation et au fonctionnement du GAL doivent être accompagnées d'une note explicative précisant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Le montant de la dépense ; - Le contexte et l'objectif de la dépense ; - La conformité de l'opération aux dépenses éligibles de l'intervention 77.05_02 	Toujours demandée	Obligatoire
Pièces liées aux dépenses sur Frais de salaires	Vous trouverez les explications des documents demandés pour justifier les bulletins de salaire sur la notice présente sur le site de la DAAF de Mayotte au lien suivant : https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/guide-du-beneficiaire-et-notice-transversale-a618.html	Toujours demandée	Non-Obligatoire
Pièces liées aux dépenses pour les déplacements, restauration et hébergement	Vous trouverez les explications des documents demandés pour justifier vos déplacements, la restauration et les hébergements sur la notice présente sur le site de la DAAF de Mayotte au lien suivant : https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/guide-du-beneficiaire-et-notice-transversale-a618.html	Toujours demandée	Non-Obligatoire
Pièces liées aux dépenses sur Autres frais	Vous trouverez les explications des documents demandés pour justifier vos devis sur la notice présente sur le site de la DAAF de Mayotte au lien suivant : https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/guide-du-beneficiaire-et-notice-transversale-a618.html	Toujours demandée	Non-Obligatoire
Justificatifs de la capacité administrative et financière	Le porteur de projet doit avoir préalablement défini des moyens administratifs, organisationnels et humains adéquats, tels qu'un organigramme. De plus, il doit	Toujours demandée	Obligatoire

	démontrer sa capacité financière et d'autofinancement en fournissant une attestation comptable pour les associations et des informations telles que le chiffre d'affaires annuel et la capacité d'investissement pour les porteurs privés.		
Convention de financement ou en projet avec un ou des financeurs autres que ceux identifiés dans la fiche intervention 77.05.02		Si vous avez d'autres financeurs que ceux identifiés dans la FI 77.05.02	Obligatoire
Convention de financement ou en projet avec un ou des financeurs ponctuels		Si vous avez des financeurs ponctuels	Obligatoire
Pièces complémentaires	Vous pouvez ajouter ici toutes les pièces que vous estimez nécessaire à votre dépôt de subvention.	Toujours demandée	Obligatoire